



## Extrait du registre des délibérations du comité syndical du PETR

Séance du 22 novembre 2021

N° 20.11.2021

L'An deux mille vingt et un, le lundi 22 novembre à vingt heures 30, les membres du conseil syndical du PETR, se sont réunis, sur convocation qui leur a été adressée par Madame Marie-Christine LOYER Présidente du Pôle Territorial du Perche d'Eure-et-Loir.

**Date de convocation :** le 2 novembre 2021 - Secrétaire de séance : Jean-Claude CHEVEE, CC du Perche

**Nombre de délégués titulaires :** 34

**Délégués présents, exprimés :** 22 – **Excusés :** 10

**CC Forêts du Perche :** 6

Xavier NICOLAS, Christian BICHON, Eric GOURLOO, Christophe LEFEBURE, Marie-Christine LOYER, Catherine STROH ;

**CC Terres du Perche :** 8 (+ 1 suppléant)

Eric GERARD, Frédéric BLAZEJEWSKI, Jean-Michel CERCEAU, Martial LECOMTE, Eric LEGROS, David MONNIER, Victor PROVÔT, Marie-Line FILOCHE, Monique HERVET (suppléante d'Eric LEGROS présent).

**CC du Perche :** 8

Harold HUWART, Marie Claude BENOIT-MOUSSEAU, Jean-Claude CHEVEE, Eric GIRONDEAU, Pascal MELLINGER, Philippe RUHLMANN, Marie-Claude RIGOT, Sylvie CHARTRAIN suppléante.

**Absents excusés :** 10

Mme Naaïma MEJANI sous-préfète de Nogent-le-Rotrou, M. LE DORVEN Président du Conseil départemental, Anick BRUNEAU présidente au PNR, Christelle LORIN, Philippe PENNY, Christophe BARRAL, Michel THOMAS, René ROUSSELLE, Jérémie CRABBE, Gérard DEVOIR, Marc MOCOIGNI, Michel THIBAUT, Thomas BLONSKY, Claude EPINETTE, Nathalie BRUNET, Martine CARRE-AVELINE, Catherine CATESSON, Isabelle PETRONI trésorière.

**Invités complémentaires :**

Michel KRECKE Président du Conseil de développement, Luc LAMIRAULT député.

### **Intégration et prise en charge du logiciel de dématérialisation des autorisations d'urbanisme (NEXT'ADS)**

Vu le code des collectivités territoriales,  
Vu l'article 62 de la Loi ELAN,  
Vu l'article L.423-3 du code de l'urbanisme,

A partir du 1er janvier 2022, toutes les communes de plus de 3 500 habitants seront concernées par l'obligation de recevoir et d'instruire par voie dématérialisée les demandes de permis de construire, déclarations préalables et certificats d'urbanisme : c'est la dématérialisation de l'application du droit des sols.

Le groupe SIRAP a développé pour ses clients des solutions pour la **gestion et l'instruction entièrement dématérialisée des dossiers d'urbanisme**.

Dans ce contexte, le Pôle Territorial du Perche a souhaité poursuivre son partenariat avec le groupe SIRAP en choisissant la **solution NEXT'ADS**. Celle-ci entre dans la continuité de R'ADS.

Afin d'appréhender le fonctionnement du nouveau logiciel, une formation des instructrices et des secrétaires de Mairie est prévue courant Janvier 2022.

Le financement de la plateforme pour la gestion entièrement dématérialisée est à la charge du PETR, pour un montant total de 17200 € HT.



Extrait du registre des délibérations du comité syndical du PETR  
Séance du 22 novembre 2021

N° 20.11.2021

Cette dépense d'acquisition d'un logiciel éligible au FCTVA est à inscrire au budget d'investissement au compte 205.

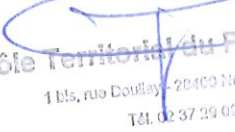
Le Pôle territorial du Perche bénéficiera d'une subvention France Relance d'un montant de 15 600 € HT environ, à inscrire au compte R13 "Etat France Connect".

Les membres du comité syndical du PETR, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuvent** la mise en place du logiciel de dématérialisation NEXT'ADS,
- **Valident** le financement dudit logiciel,
- **Autorisent** Madame la Présidente à inscrire au budget d'investissement 2021 par décision modificative cette nouvelle dépense à hauteur de 20 220 € TTC au compte 205 « Concessions et droits similaires » et la subvention France Relance en recette au compte 13,
- **Autorisent** Madame la Présidente à signer tout document administratif et financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,  
Acte rendu exécutoire compte tenu  
de l'envoi au représentant de l'état le

Comité syndical du 22 novembre 2021  
La Présidente,  
Marie-Christine LOYER

  
Pôle territorial du Perche PETR  
1 bis, rue Doullay - 28400 Nogent-le-Rotrou  
Tél. 02 37 29 09 20  
Siret 280 059 772 00018

